



Communauté de Communes  
de l'Arpajonnais

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**17 Décembre 2009**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

OLLAINVILLE,  
Le 17 Décembre 2009

---

L'an deux mille neuf, le jeudi 17 décembre à vingt heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, le Conseil Communautaire de l'Arpajonnais, Salle Léo Lagrange - Espace Aragon, Place des Tilleuls à Ollainville.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Pascal FOURNIER, Mme Solange ENIZAN, Mme Martine BRAQUET, M. Daniel COUVRAT, Mme Marie-Christine BLONDIAUX, M. Philippe LE FOL, M. Paul BERNAUDEAU, M. Jean-Marcel MEYSSONNIER, M. Dominique PASTOUREL, M. Max REYNAUD, M. Bernard SPROTTI, M. Gérard PASTOR, Mme Alice ROBERT, M. Jean-Fabrice GUSTHIOT, Mme Sophie GOMOT, M. Thierry ROUYER, Mme Annie-France NORMAND, Mme Sophie HUBERT-TIPHANGNE, M. Alain SARNEL, M. Raymond BOUSSARDON, M. Guy GOUPIL, M. Edouard MATT, Mme Chantal RIGAUD, M. Jean-Claude SEITZ, M. Gilles LELU, M. Christian BROUSSET, Mme Claude ROCH, M. Michel LAVOLLAY, Mme Carole PERINAUD, M. Hervé SPER, M. Georges JOUBERT, M. Daniel AUBRY, M. Nicolas MURAIL, M. Denis COCHETEAU, M. Bernard FILLEUL, M. Jean-Luc LANGLAIS, M. Claude CHANCEL, M. Pierre DODOZ, Mme Maryse JULIEN, M. Olivier GARIN, M. Patrick BONNEMYE, Mme Monique GOGUELAT, Mme Fabienne GOURSEROL-RABE, M. Robert PAUCHET, M. Cyrille-Robert BROUX, Mme Eliane GAYET-WIENER, M. Thierry PRUD'HOMME, M. Alexandre TOUZET, M. Gilbert SAURAT.

**ÉTAIT ABSENT ET REPRÉSENTÉ :**

M. Christian BERAUD par Mme Martine BRAQUET

M. Paul BERNAUDEAU a été désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**1- PREND ACTE** des décisions du Président n° DP. 48/2009 et n° DP. 49/2009 prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2- PROPOSE** que l'opération d'aménagement du Souchet sera réalisée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté.

**DÉCIDE** d'engager les études préalables à l'urbanisation du secteur du Souchet à La Norville en vue du montage d'une opération d'aménagement.

**APPROUVE** les objectifs d'urbanisation pour le secteur du Souchet à La Norville

**DÉCIDE** de lancer la concertation auprès de la population, des associations locales et autres personnes compétentes dont les représentants de la profession agricole, sur le périmètre d'étude du secteur du Souchet, tel qu'annexé à la présente délibération, durant toute la durée des études.

**3- APPROUVE** les termes de la Convention d'intervention foncière tripartite à conclure entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Arpajon et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

4- **ADOPTE** le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009-2014 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

5- **DÉCIDE** de soutenir, dans le cadre du plan de relance et de manière expérimentale, l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes à moyens dans le cadre du dispositif Pass-Foncier®, sous la forme d'une subvention accordée aux ménages

**DÉCIDE** de confier à l'agence locale PROCILIA la réception, l'instruction des demandes ainsi que la décision d'attribution de cette subvention en liaison avec les Services de la Communauté de Communes.

**FIXE** à 83 000 € le plafond d'aides accordées pour 2010. Le dispositif PASS-FONCIER® est prévu jusqu'au 31 décembre 2010. En cas de reconduction du dispositif PASS-FONCIER® une enveloppe de 82 000 € sera prévue pour 2011.

**APPROUVE** les termes de la convention à passer entre PROCILIA et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour la mise en œuvre du dispositif pour l'année 2010.

6- **APPROUVE** les termes du nouveau contrat d'affiliation au dispositif « Carte Jeune Essonne » pour les 16-19 ans à conclure avec la société ACCOR SERVICES FRANCE.

7- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au contrat d'objectifs tripartite de Prévention Spécialisée du Pôle Dourdan-Arpajon, entre « Le Phare Prévention-Hurepoix », les communes de Saint-Chéron, Dourdan, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et le Conseil Général de l'Essonne, prorogeant son terme jusqu'au 31 décembre 2010

8- **S'OPPOSE** au projet de réforme des collectivités locales et au projet de suppression de la Taxe Professionnelle, tels qu'ils sont présentés.

**DEMANDE** que les Régions et les Départements gardent toutes leurs possibilités d'intervention, juridiques et financières, en particulier en direction des communes.

**APPELLE** de ses vœux la refondation du partenariat entre les collectivités locales et l'État à travers une réforme concertée avec les représentants des élus locaux.

**DEMANDE** que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des Finances Locales qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire, et de pérenniser une politique d'investissement dont les entreprises locales seront-elles aussi pleinement bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Président,

Pascal FOURNIER

Pour tous compléments d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, 8 bis, rue Henri Barbusse à Arpajon.